



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
19/06/2024

Date d'affichage :
19/06/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 15

OBJET :

**Nouvelle numérotation
cadastrale de la parcelle ZI 25**

Certifié exécutoire par le Maire,

compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 095-219502135-20240627-182024-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaients présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Véronique PARENT, conseillers municipaux

*Absents représentés : Christian SCHMUTZ, pouvoir à Carine ANNEQUIN ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE ; Emilie VALETTE pouvoir à Angelo NORIS, Elodie HARDY pouvoir à Brahim MOHA, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY, Christian BOUCLY pouvoir à Philippe PELLÉ
Le quorum est atteint.*

Mme Brigitte FESSY a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°35/2020 autorisant le Maire à vendre les terrains issus de la parcelle ZI 25,

Considérant que le service du cadastre a renommé les lots A, B et C issus de la division de la parcelle ZI 25 comme suit :

- Le lot A devient la parcelle cadastrée ZI n°264 pour une surface de 563 m²
- Le lot B devient la parcelle cadastrée ZI n°265 pour une surface de 674 m²
- Le lot C devient la parcelle cadastrée ZI n°266 pour une surface de 81 m² (cette parcelle restant propriété communale)

Le Maire propose d'acter cette nouvelle numérotation,

Le Conseil municipal,

DECIDE D'ACTER la nouvelle numérotation de la parcelle ZI 25 comme énoncé ci-dessus,

Pour extrait conforme
Le Maire
Brahim Moha

